

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 décembre 2016 à 19h00**

**LE QUORUM CONSTATE**

**HOMMAGE du conseil municipal à M. Daniel CHEVALIER ancien Maire de La Bouille de 1971 à 1983 et de 1989 à 1995 décédé le 6 décembre 2016 à l'âge de 90 ans.**

Le PV de la séance du 17 octobre 2016 ne donne lieu à aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**I – DECISIONS MODIFICATIVES N°3**

La décision modificative n°3 présentée par M. Jacques Meng est votée à l'unanimité des membres présents comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits	
		ouverts	ouverts
D 60623 : Alimentation			900.00 €
D 60632 : F. de petit équipement			530.00 €
D 6068 : Autres matières & fournitures			50.00 €
D 6135 : Locations mobilières			100.00 €
D 6226 : Honoraires			230.00 €
D 6262 : Frais de télécommunication			140.00 €
D 6281 : Concours divers (cotisations)			1 400.00 €
D 63512 : Taxes foncières			1 750.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>			<b>5 100.00 €</b>
D 6455 : Cotisations Assurances Personnel			300.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>			<b>300.00 €</b>
D 73921 : Attributions de compensation			1 300.00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>			<b>1 300.00 €</b>
D 022 : Dépenses imprévues Fonct			11 155.00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>			<b>11 155.00 €</b>
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé			1 735.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>			<b>1 735.00 €</b>
D 673 : Titres annulés (exerc. antér.)			2 918.00 €
D 678 : Autres charges exception.			50.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>			<b>2 968.00 €</b>
R 6419 : Remb. rémunérations de personnel			658.00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>			<b>658.00 €</b>
R 7322 : Dot. de solidarité communautaire			1 957.00 €
R 7325 : Fonds péréq. interco et commun.			13 593.00 €
R 7336 : Droits de place			250.00 €
R 7381 : Taxe add. droits de mutation			6 100.00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>			<b>21 900.00 €</b>

**II – TARIFS COMMUNAUX AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017**

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents vote les tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 comme suit :

- Question de M. JJ Baril : les salles 4 et 1 peuvent-elles être louées par des non bouillais pour des réunions – Réponse : oui

	<b>BOUILLAIS</b>	<b>NON BOUILLAIS</b>
<b>LOCATION DU GRENIER A SEL</b>		
Dépôt de garantie		<b>300.00 €</b>
week-end et jours fériés	<b>60,00€/jour</b>	<b>120€/jour</b>
semaine (si ouverture)	<b>10,00€/jour</b>	<b>20,00€/jour</b>

<b>LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE</b>		
Dépôt de garantie	920.00 €	3 100.00 €
caution pour le badge d'entrée		100.00 €
location de l'estrade	100.00 €	
vin d'honneur**	300.00 €	
soirée (arrêt à 2h00 du matin)**	500.00 €	
locations aux collectivités voisines		300 €/jour
locations pour des séminaires ou réunions diverses		500 €/jour
Week-end salle seule (manifestations commerciales - du vendredi à 14h au dimanche soir)**		2 150.00 €
WE avec le stade		2 450.00 €
WE avec les salles annexes		2 350.00 €
WE avec le stade et les salles annexes		2 650.00 €
<b>LOCATION SALLES ANNEXES SALLE POLYVALENTE (max: 45 pers)</b>		
Dépôt de garantie	300.00 €	
Caution ménage	50.00 €	
Salle n°4 et cuisine + salle n°1 (du jour 14h00 au lendemain soir)**	250.00 €	Ces salles ne sont pas ouvertes à la location pour les non Bouillais
location pour réunion 1 salle pour la 1/2 journée		50.00 € par 1/2 journée
<b>CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL</b>		
	emplacement	columbarium (plaque et inscription à la charge du concessionnaire)
<u>(ind de réf. ICC 2ème tr 2012 : 1666)</u>		
concession de 15 ans non renouvelables	150.00 €	180.00
concession de 30 ans	300.00 €	350.00
concession de 50 ans	650.00 €	
droit de superposition	70.00 €	
jardin du souvenir (dispersion)		30.00
<b>CANTINE SCOLAIRE : prix du repas (payable fin de mois)</b>		
enfants	3.05 €	4.90 € *
adultes (personnel et enseignant)	3.10 €	
<b>CHARGES INTERCOMMUNALES SCOLAIRES</b>		
enfant bouillais fréquentant une autre école		300 € par an et par enfant
<b>DROITS DE TENTES ET TERRASSES</b>		
		tarif annuel
tentes le m <sup>2</sup>		10.00 €/m <sup>2</sup>
terrasses le m <sup>2</sup>		15.00 €/m <sup>2</sup>
<b>PARKING DES CANADIENS</b>		
dépôt de garantie	95.00 €	
renouvellement badge (perte, détérioration...)	51.00 €	
loyer mensuel	30.00 €	
tout mois commencé est dû en totalité		
loyer trimestriel	90.00 €	
loyer semestriel	180.00 €	
loyer annuel	360.00 €	
<b>SALON DE LA SCULPTURE</b>		
inscriptions		0.00

prix du public	120.00 €	
<b>SALON DE PEINTURE</b>		
inscriptions	0.00	
prix du salon	120.00 €	
<b>FOIRE A TOUT</b>		
prix du mètre (3m minimum)	5.00 €	7.00 €
3 mètres gratuits pour les bouillais		
les professionnels	11.00 €	
<b>MANIFESTATIONS DIVERSES 1 journée</b>		
prix sans table empl de 1m	7.00 €	
prix avec table de 1m20	8.00 €	
<b>MARCHE DE NOEL</b>		
inscriptions (engagement pour 2 jours)	24€ le 1m20	
<b>BULLETIN MUNICIPAL 2 parutions</b>		
1/8ème de page	100.00 €	
1/4 de page	150.00 €	
<b>DIVERS</b>		
vente de programme	1 €	
forfait ménage (SP + cuisine + salles)	200 €	
forfait ménage (salle annexe)	50 €	
<b>LOCATION DE MATERIEL (HORS DES SALLES)</b>		
dépôt de garantie	100 €	
petite table	5 € l'unité	
grande table	8 € l'unité	
banc	4 € l'unité	
chaise	1 € l'unité	
<b>TARIFS DES CONCERTS</b>		
<b>PLEIN TARIF</b>		<b>TARIF REDUIT (- 12ans)</b>
10 €		7 €
7 €		5 €
5 €		3 €
<b>SALONS DIVERS</b>		
pourcentage sur les œuvres vendues, en fonction de la manifestation et selon son règlement		

<b>RAPPEL : les associations bouillaises bénéficient d'une gratuité à l'année pour la location de la salle polyvalente ou salles annexes</b>
<b>* plein tarif pour le 1er enfant, les suivants au tarif bouillais</b>
<b>** les tables et chaises sont comprises dans la location</b>

### III – SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS

Proposition de M. Le Maire de voter les subventions 2017 aux associations équivalente à 25% des montants votés en 2016 en attendant le vote du budget 2017. Possibilité de versement dès janvier sur demande expresse des associations.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve ce qui

précède.

#### **IV - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

- 1) **ASSOCIATION DES GRIBOUILLES** (association des parents d'élèves de La Bouille) : Proposition de M. Le Maire de verser dès maintenant une avance de 1500 € sur la subvention 2017 pour pallier aux soucis financiers dus à des subventions non versées et la baisse du nombre des enfants.
- 2) **ANIMATION BOUILLAISE** pour un montant de 235 € en remboursement des frais périscolaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide :

- de verser une avance sur la subvention 2017 de 1500 € à l'association des gribouilles.
- demande une étude sur le devenir de cette association à la commission petite enfance.
- De verser une subvention de 235 € à l'Animation Bouillaise.

#### **V - REVALORISATION DE L'INDEMNITE « D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA SALLE POLYVALENTE » au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Dernière revalorisation le 22 mars 2011 à 110 €/mois.

Cette indemnité couvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier les ouvertures et fermeture de la salle polyvalente pour les jours ouvrés non ouvrés ainsi que l'entretien des toilettes 2 à 3 fois par jour lors de manifestations organisées par la commune.

Monsieur le Maire propose un montant mensuel de 120 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents porte l'indemnité mensuelle à 120 €.

#### **VI - APPROBATION DU RAPPORT 2015 SUR LE PRIX DES SERVICES EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT COLLECTIF OU NON COLLECTIF**

Ce rapport est présenté par M. Francis Duquesne.

Depuis la prise de compétence par La Créa, le prix de l'eau a été lissé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents adopte à l'unanimité le rapport de l'année 2015.

#### **VII – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES CONDITIONS FINANCIERES ET PATRIMONIALES DU TRANSFERT DE LA ZAE DU MALAQUIS-LA HAZAIE PAR LA COMMUNE DU TRAIT A LA METROPOLE**

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- D'approuver les conditions financières et patrimoniales du transfert de la ZAE du Malaquis/La Hazaie telles que décrites ci-après :
  - o La cession par la commune du Trait à la Métropole des terrains restant à commercialiser situés sur le périmètre de la ZAE Malaquis/La Hazaie tel qu'au plan annexé, se fera à l'euro symbolique.

#### **VIII – INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DU DOSSIER PLU**

- La réunion technique prévue le 21 septembre a été reportée en novembre pour des raisons médicales de la maîtrise d'œuvre.
- En février 2017, remise du dossier PLU
- En avril, la Métropole décide de la clôture du dossier.
- En septembre, enquête publique par la Métropole.
- Le dossier PLU devrait être validé en fin d'année 2017.

#### **IX – ADHESION AU CAUE A COMPTEUR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017**

Monsieur le Maire propose d'adhérer au CAUE pour un montant de 0.113 €/habitant soit 87.34 €, afin de faire bénéficier la commune des conseils d'un architecte spécialisé pour d'éventuels travaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide d'adhérer au CAUE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

<p align="center"><b>X – ADHESION A L'ASSOCIATION SEINE MARITIME ATTRACTIVITE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017</b></p>
--

Monsieur le Maire a assisté à l'assemblée générale constitutive qui a eu lieu le vendredi 9 décembre 2016. Cette association est le résultat de la fusion du comité technique du tourisme (CDT), de Seine expansion (SME et de l'Agence technique départementale (ATD).

Adhésion pour un montant de 0.40 €/habitant soit 309.20 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide d'adhérer à l'association Seine Maritime Attractivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

PLUS RIEN A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 20h30

